

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/71

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 04 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 20 octobre 2014

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 14 votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE - BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET - LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS - RIFFARD

Excusés : M EUVRARD a donné procuration à M BOUNIARD

Absents :

Mme CROZIER a été élu secrétaire

Objet : Approbation du rapport définitif de la CLECT du 22 septembre 2014 - EPCI Rhône-Helvie

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2011 entérinant notamment l'extension des compétences de la Communauté de Communes Rhône-Helvie en matière de culture et de jeunesse,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 22 septembre 2014, relatif à l'application de la Clause de Revoyure en N+2 sur les transferts de charges en matière de culture et de jeunesse entérinés par l'arrêté Préfectoral du 14 octobre 2011,

.../...

VU les dispositions de l'article L 1609 nonies C du code Général des Impôts et plus particulièrement le premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal sur le rapport du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le rapport définitif de la CLECT précité, annexé à la présente délibération.
- DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 04 novembre 2014.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 06 novembre 2014
Le Maire,
André VOLLE.

